RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° CTRL/2025/03 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L. 621-1 du code rural et de la pêche maritime

Montreuil, le 21/05/2025

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le livre VI du code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 622-6 ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision n° CTRL/2025/02 du 3 février 2025 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L. 621-1 du code rural et de la pêche maritime ;

**DÉCIDE :**

**Article 1er :**

A l'annexe de la décision n° CTRL/2025/02 susvisée, le nom de Madame Julie Bouye est ajouté à la liste des agents habilités et missionnés pour la région Nouvelle-Aquitaine.

**Article 2 :**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa date de publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Le Directeur général**

**Martin GUTTON**

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr